



Délibération 2025-064

Conseil municipal du 20 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour l'année 2025

Nature : Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, **le 20 octobre**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué **le 14 octobre 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT ; K. FALCONNAT ; C. BERNIGAUD ; F. DREME ; E. FRULLINO ; Y. BAUDIN ; P. LANGANNÉ ;
G. PONTAROLLO ; P. AGERON ; J. CHAMOSSET ; R. DALLEVET ; N. DAVIET ; G. FLUTTAZ ; A. GIMENEZ ;
F. MONTAGNON ; I. PACHECO ; C. PEPIN ; J-C. PERCEVAL ; I. RAVIER ; J-M. STEDILE ; L. DUBOIS ; C. BRUCHE

Absent :

G. BALLANSAT ; M. RABATEL ; V. LEBAILLY ; L. MONDONGOU ; D. DEVULDER ; S. CARTIER ; S. FORNUTO

Pouvoirs :

S. FORNUTO à L. DUBOIS
M. RABATEL à K. FALCONNAT
L. MONDONGOU à P. LANGANNÉ
D. DEVULDER à J-M STEDILE
S. CARTIER à C. BRUCHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-7 et L.123-4 à L.123-9 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 ;

VU le rapport de Madame Fabienne DREME ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale

CONSIDÉRANT qu'une subvention doit être versée afin d'assurer l'équilibre comptable et financier de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que ladite subvention s'élève à 14 300 euros pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que cette subvention n'a pas fait l'objet d'une délibération lors de l'approbation des subventions attribuées en 2025 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général de cette attribution ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
27			

DÉCIDE

ARTICLE 1 - D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 14 300 euros (quatorze mille trois cents euros) au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2025.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ